

DEMANDE D'INDEMNISATION AU TITRE DU CONTRAT AVOCOTES EFFETS PERSONNELS

n° A240Y

À COMPLÉTER PAR L'ASSURÉ (ou son représentant légal)

N° d'adhésion :

Nom de l'Adhérent(e) : Prénom :

Personne victime du vol (si différent) : Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Prénom :

Né(e) le : Lien avec l'Adhérent : Conjoint Enfant Enfant du conjoint

Adresse :

Code postal : Ville :

Date du vol :N° du procès-verbal :

Adresse du commissariat ou de la gendarmerie :

.....

Bien(s) volé(s) : Appareil photo - Caméra - Bijoux - Carte Bancaire / Crédit - Clés - Espèces

Laptop / Ordinateur Portable - Lunettes correctrices - Montre - Objets de maroquinerie - Papiers Officiels

Sac à Main - Sacoche - Tablette Tactile - Téléphone portable - Titre de Transport

Circonstances détaillées (complétez sur papier simple en cas de besoin) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus. Je suis informé que toute déclaration mensongère relative au sinistre sera sanctionnée par la déchéance du droit à garantie.

Date :

Signature de l'assuré (victime du vol) :
(ou du représentant légal s'il s'agit d'un enfant)

Impossibilité de signer :

COMMENT RENVOYER CE DOCUMENT

1. Remplissez la Demande d'Indemnisation
2. Rassemblez les pièces justificatives listées ci-dessous.
3. Envoyez le tout dans une enveloppe adressée à :

ADLP Assurances – Service Sinistre AvoCotés Vol Effets Personnels
3 avenue de Chartres 60 507 Chantilly Cedex.

Si vous souhaitez bénéficier de nos services d'assistance, contactez le 09 77 40 85 39 (appel non surtaxé) et précisez le numéro de contrat FIC19SAN0087.

PIECES A JOINDRE

Dans tous les cas :

- La photocopie du procès-verbal détaillé de la déclaration de Vol auprès des autorités compétentes (police, gendarmerie...) comportant le détail des Effets personnels volés (y compris les espèces) et/ou la nature des Papiers officiels volés.
- La photocopie recto/verso de la pièce d'identité de l'Assuré victime du vol (CNI, Passeport, Carte de séjour) en cours de validité.
- Tout justificatif de la relation entre l'Assuré victime du vol et l'Adhérent, notamment : copie du livret de famille, du PACS ou du certificat de concubinage.
- Si vous faites intervenir plusieurs assureurs, une attestation des autres assureurs précisant leur position et s'il y a lieu, le montant de la prise en charge détaillé pour chacun des biens concernés.

Ainsi que :

En cas de vol de Papiers Officiels :

- Le justificatif des frais de réfection,
- La photocopie recto verso des nouveaux papiers officiels.

En cas de vol d'Espèces

- Le procès-verbal de Vol fourni devra faire apparaître le montant des Espèces volées,
- La photocopie du relevé de compte ou historique comportant les éléments d'identification de l'Assuré (numéro de compte, les nom et prénom) et mentionnant la date et l'heure du(des) retrait(s) concerné(s).

En cas de vol de Clés

- La photocopie des factures correspondant aux frais engagés,
- En cas de Vol des Clés du véhicule à usage privé : photocopie du certificat d'immatriculation (« carte grise »)

En cas de vol de Sac à main/ Sacoche/ Objet de Maroquinerie / Bijou ou montre

- La facture d'achat originale au nom de l'Assuré ou d'une autre personne assurée au titre du contrat, précisant le modèle du bien volé.

En cas de vol de Titres de Transport

- La facture précisant la date du trajet.

En cas de vol de Carte Bancaire et de Crédit

- La lettre de l'émetteur confirmant la mise en opposition de la Carte,
- Le cas échéant, une copie de la lettre de l'émetteur confirmant le montant de la franchise laissée à votre charge sur les utilisations frauduleuses constatées avant la mise en opposition de la Carte.

En cas de vol de Téléphone Portable

- La facture d'achat originale du Téléphone volé (au nom de l'Assuré ou d'une autre personne assurée au titre du contrat), faisant clairement apparaître, la date d'achat, le prix toutes taxes comprises, la marque, le modèle ainsi que le numéro de série ou numéro d'identification IMEI.
- En cas d'achat sur internet, le bon de livraison.
- Le procès-verbal de Vol fourni devra mentionner les références du Téléphone volé (type, marque, modèle, numéro de série ou IMEI),
- Le courrier ou l'email émanant de l'opérateur téléphonique confirmant la suspension de la ligne téléphonique ou la commande d'une nouvelle puce suite au Vol.
- Si des communications et/ou connexions ont été effectuées frauduleusement par un Tiers, une copie de la facture émise par l'opérateur téléphonique mentionnant le montant des communications et/ou connexions concernées.

En cas de vol de Lunettes Correctrices

- La photocopie des relevés de prestations de l'organisme sociale et complémentaire de l'Assuré, le cas échéant.

En cas de vol de Tablette Tactile / Ordinateur Portable / Laptop / Appareil Photo ou Caméra

- La facture d'achat originale de l'appareil volé (au nom de l'Assuré ou d'une autre personne assurée au titre du contrat), faisant clairement apparaître la date d'achat, le prix toutes taxes comprises, la marque, le modèle ainsi que le numéro de série ou numéro d'identification IMEI.
- En cas d'achat sur internet, le bon de livraison.

Les informations collectées sont nécessaires à ADLP Assurances, CNP CAUTION et FILASSISTANCE INTERNATIONAL, responsables de traitement, pour la mise en œuvre des garanties de votre contrat d'assurance. Tous les champs sont obligatoires. A défaut, votre demande de ne pourra être prise en compte.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données, et de décider du sort de celles-ci, post-mortem. Vous disposez également d'un droit de vous opposer au traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière, de limiter le traitement dont vous faites l'objet et d'un droit à la portabilité des données personnelles dans les limites fixées par la loi.

Ces droits peuvent être exercés sur le site www.avocotes.fr, par email à dpo@adlp-assurances.fr ou par courrier à ADLP Assurances – DPO – 3 rue Henri Rol Tanguy 93100 Montreuil. Pour plus d'informations, consultez nos politiques de protection des données à caractère personnel accessibles sur nos sites internet respectifs via le lien suivant : <https://www.avocotes.com/donnee-perso.html>.